



Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 février 2016 à 20 heures à la Mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MINVIELLE, Maire.

Présents : Philippe SOUBIELLE-CLOS, Jean-Pierre SARRABERE, Patrice MAZQUIARAN, Francis BERGERET, Anne VIDAL-GIRAUD, Gérard SCHNEIDER

Absents excusés : Monica FERNANDES, Claudine PELLET, Nicolas LE BORGNE

Procurations : Claudine PELLET à Philippe SOUBIELLE-CLOS, Nicolas le BORGNE à Jean-Pierre SARRABERE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de rajouter la délibération suivante :

- *Contrat de maintenance du site internet de Livron*

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération contrat de maintenance du site internet de Livron

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de prendre un contrat de maintenance pour le site internet de Livron, site réalisé par Feuille de Com en février 2015. Il présente la proposition de l'entreprise Feuille de Com pour un montant annuel hors taxes de 200 euros. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de souscrire le contrat de maintenance du site internet de Livron avec l'entreprise Feuille de Com et autorise le Maire à le signer.

2/ Délibération convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour ERP et IOP

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public non conformes au 31 décembre 2014. Il propose donc de confier au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance technique et administrative pour qu'il l'aide à réaliser l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Etablissements Recevant du Public et l'Installation Ouverte au Public (I.O.P.) suivants : ensemble communal salle des fêtes Vincent Mazou – école, église et cimetière, soit un total de 2 E.R.P. et 1 I.O.P.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale et autorise le Maire à signer la convention.

Le Maire souligne le travail accompli pour mettre en accessibilité les établissements recevant du public, par ses prédécesseurs, Messieurs René DAMOUR et Jean-Pierre FOURCADE.

3/ Restes à réaliser 2015

Dépenses d'investissement pour un montant de 27 086 euros, se décomposant comme suit :

- Opération 72 : arrêt de bus 898 euros
- Opération 64 : logements collectifs 14 440 euros
- Opération 39 : cimetière 7 188 euros
- Opération 70 : défibrillateur 2 000 euros
- Opération 66 : Aménagement Cantey 2 560 euros

Recettes d'investissement pour un montant de 27 086 euros, se décomposant comme suit :

- Opération 59 : mairie 16 832 euros
- Opération 65 : voirie 2015 10 254 euros

4/ Commission cours d'eau – proposition d'un nouveau membre

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur Jérémy RIZZOLI pour faire parti de la commission cours d'eau. La commission accepte sa candidature.

5/ Recrutement agent polyvalent

13 candidatures réceptionnées dont 6 candidats reçus avec Madame DESERT, du Centre de Gestion.
La décision sera prise avant la fin du mois de février.

6/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

2 amendements ont été déposés, l'un par Madame Marie-Pierre Cabanne pour les communes de Barzun, Gomer, Labatmale, Lucgarier et Livron qui souhaitent rejoindre la Communauté de Communes du Pays de Nay et dans le respect des votes des conseils municipaux ;
L'autre par Monsieur Jean-Pierre Barrère qui souhaitent que toutes les communes de la CCOG rejoignent le futur ensemble Lembeye, Pays de Morlàas.

7/ Réhabilitation du site à gravats

Le site a été nettoyé par l'entreprise Camborde afin que Monsieur Grazide effectue les relevés topographiques, travaux exécutés à la demande et aux frais de la CCOG. L'entreprise SETMO est chargée de la réhabilitation du site à gravats.

8/ Cimetière

La demande de subvention au titre de la DETR a été envoyée ce jour à la Préfecture.

L'étude hydrogéologique a été réalisée par l'entreprise ALIOS.

Le Maire donne lecture du courrier de Messieurs Cambet Léon et Georges afin de procéder au déplacement des ossements de la tombe appartenant à leurs descendants par l'entreprise funéraire MANSIEUS. Dès la date connue de cette intervention, un arrêté sera notifié aux demandeurs.

9/ Orientations budget 2016

Premières orientations budgétaires données pour l'année 2016

QUESTIONS DIVERSES

- Affaire Aduriz contre la Commune de Livron : audience le 18 février. Etaient présents Fabien Minvielle, Jean-Pierre Sarrabère, Séverine Tardieu (Architecte), Jean-Philippe Gazu (APGL) – Le jugement devrait être rendu le 10 mars 2016
- Copie du courrier de la Préfecture envoyé au Tribunal Administratif afin de leur rappeler qu'il leur appartient d'assurer la défense de la décision administrative signée par le Maire de Livron au nom de l'Etat pour l'affaire Grégory LAFFONT
- Demande de certificat d'urbanisme déposée par la commune pour les logements de l'Office 64
- Récépissé de déclaration relatif au projet de lotissement de 3 lots établi par la DDTM
- Busage du fossé autorisé à la demande de M. Prat (travaux à sécuriser pendant plusieurs mois afin d'éviter le passage et le stationnement des véhicules)
- Le cimetière a été nettoyé par Philippe Soubielle-Clos
- Les trous devant l'école ont été rebouchés par Francis Bergeret
- Une branche a été enlevée au pont du chemin Lapassade par Francis Bergeret et Jean-Pierre Sarrabère
- Le Département a réalisé le marquage au sol sur une partie de la route du Pic du Midi
- Logement au-dessus de l'école : l'APGL demande un délai important pour suivre les travaux (pas avant le mois de septembre) – Devis de Madame Tardieu pour un montant de 12 000 euros
Anne Vidal-Giraud est chargée de contacter l'entreprise Guichot
- Végétation sur propriété Sarrabère
- Mme Gleyze et M. Dufourcq : une demande de certificat d'urbanisme sera déposée prochainement
- Location salle Vincent Mazou
- Cours d'eau : remerciements aux riverains pour le nettoyage des berges

Séance levée à 23 h

LIVRON,

Le 22 février 2016

